



Le 14/08/2018

CONVOCAION OFFICIELLE A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE FIM AFRICA

SAMEDI 27 OCTOBRE 2018

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ART. 27.1 DES STATUTS DE FIM AFRICA, NOUS VOUS INFORMONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DECIDE D'ORGANISER UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

CETTE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA A L'EMPEROR'S CONVENTION CENTRE, KEMPTON PARK, JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD) LE **SAMEDI 27 OCTOBRE 2018. CETTE REUNION COMMENCERA A 9H00 AFIN :**

- D'APPROUVER DES AMENDEMENTS AUX STATUTS & AUX REGLEMENTS

Dans la mesure où les membres du Conseil ne peuvent pas être des délégués habilités à voter, FIM AFRICA prendra en charge le billet d'avion aller-retour **du délégué votant** des Fédérations (FMN) affiliées dont les comptes avec FIM AFRICA sont à jour. FIM AFRICA prendra également en charge les frais d'hébergement des délégués votants (sur la base de la chambre et du petit déjeuner), à l'hôtel Peermont Metcourt qui est situé à l'Emperor's Casino & Convention Centre, ceci pour une nuit au maximum. Tous les frais de voyage et d'hébergement ainsi que les frais de conférence des Membres du Conseil seront pris en charge par FIM AFRICA.

Toute Fédération (FMN) désirant envoyer un délégué supplémentaire pour assister à l'Assemblée générale extraordinaire est en droit de le faire, toutefois TOUS les frais relatifs à la participation du délégué supplémentaire (y compris l'hébergement et les « frais de participation à la conférence du délégué ») devront être pris en charge directement par la FMN concernée et ne lui seront pas remboursés.

En conséquence, les FMN devront réserver et payer elles-mêmes le billet d'avion d'un deuxième délégué. Sur demande, la Secrétaire générale (fimafrica@fim-africa.com) peut leur fournir les informations concernant les frais d'hébergement et de participation à la conférence. Ces frais devront être versés à FIM AFRICA au minimum 10 jours avant la date de l'Assemblée générale extraordinaire, à savoir le 17 octobre 2018 au plus tard.

Les amendements proposés seront distribués à toutes les Fédérations (FMN) en temps voulu, dans les délais stipulés dans les Statuts. Après avoir reçu les propositions d'amendements, les FMN sont priées de bien vouloir transmettre leurs observations et leurs suggestions à la Secrétaire générale au plus tard le 27 septembre 2018.

Bien cordialement

**MARCO COMANA
PRESIDENT**

Secrétariat exécutif
P.O. Box 6677
Weltvreden, 1715
Afrique du Sud
[Mobile: +27 84 587 5835](tel:+27845875835)
E-mail: fimafrica@fim-africa.com
Beer

Président: M. Marco Comana
Vice-présidents: Mme Rose Rushforth
M. Kevin Branch
M.Larbi Sbai
Mme Julie Wahome
Dr. Derick De

M. Marius Mathee
M. Clive Mawson
Secrétaire Générale: Mme Jacqui Monteiro